

Droits acquis ou droits menacés : riposte féministe !

L'année 2022 a vu quelques avancées dans les droits des femmes et des minorités sexuelles. L'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution est débattue au Sénat : ce serait un moyen essentiel pour protéger ce droit, acquis de haute lutte. Depuis le mois de mars 2022, le délai pour pratiquer une IVG est passé de 12 à 14 semaines de grossesse. Dès janvier 2023, le préservatif externe est devenu gratuit pour les moins de 26 ans, certaines contraceptions sont gratuites pour les jeunes femmes jusqu'à 25 ans. Une loi interdisant les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre existe depuis janvier 2022.

Bien sûr, ces avancées ne sont pas à négliger et elles ont été permises par la vigilance et les luttes de toutes et de tous, du Planning en particulier, qui s'apprête à célébrer ce printemps les 50 ans du MLAC (Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception), avec notamment une exposition.

Pourtant, partout dans le monde, le climat est à la répression et à la montée de l'extrême-droite. Beaucoup de femmes qui luttent pour leurs droits risquent leur vie, comme en Iran. Aux Etats-Unis, les femmes qui veulent avorter se heurtent à l'interdiction de ce droit dans certains Etats. Au Pérou, on tue les manifestant·es. La Turquie s'acharne sur Pinar

Selek, habitant en France, objet d'un mandat d'arrêt international et qui risque la prison à vie. A Lyon, la manifestation du 26 novembre contre les violences faites aux femmes a été perturbée par l'extrême droite. Des affiches Pro-vie ont fait irruption sur la place Bellecour avant la manifestation sur les retraites du 19 janvier. A Paris, la marche pour la vie du 22 janvier a réuni plusieurs milliers de personnes contre l'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution.

De ces exemples et de tant d'autres, on peut retirer la certitude que les droits acquis peuvent être menacés partout et à tout moment. .../...

Mouvement Français pour le Planning Familial
2 rue Lakanal - 69100 Villeurbanne
☎ : 04.78.89.50.61. - Fax : 04.72.43.92.12.
E-mail : mfpf69@planningfamilial69.fr
Publication ISSN : 1776-208





















En ce début d'année, le projet de réforme des retraites pénalise les travailleur-ses pauvres et précaires et plus particulièrement les femmes. Reporter l'âge de départ à 64 ans, accélérer le passage à 43 annuités pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein, c'est s'attaquer aux femmes davantage concernées par les temps partiels, les pauses dans les carrières, les charges familiales. Ne pas reconnaître la pénibilité des métiers dits féminins (infirmières, aides-soignantes, aides ménagères, etc.), c'est fragiliser l'espérance de vie en bonne santé des femmes. Ne pas tenir compte des spécificités des emplois féminins, moins bien payés que ceux des hommes, c'est pénaliser deux fois les femmes dont les retraites sont de 40 % plus faibles que celles des hommes. C'est leur imposer une retraite au rabais, c'est amplifier les inégalités entre les femmes et les hommes.

Déjà l'opposition à cette réforme s'organise et la manifestation du 19 janvier a réuni 40 000 personnes à Lyon, entre 1,2 et 2 millions en France.

A Lyon, le cortège féministe a fait entendre la voix des femmes et affirmé :

Retraite minimaliste, riposte féministe !

SOMMAIRE

 Droits acquis ou droits menacés : riposte féministe !p.1	 Le MLAC a 50 ans !p.17
 Manifestation contre les violences sexistes et sexuellesp.3	 Arpentage de « La révolution féministe »p.18
 Mandat d'arrêt international pour Pinar Selekp.5	 Endométriosep.19
 Le Congrès 2022 à Saint-Etiennep.6	 USA : les législations anti-choixp.23
 VIH : pour une meilleure prise en compte des femmesp.8	 Simone de Beauvoir : Lettres d'amitié.....p.26
 Préservatifs externes gratuits pour les moins de 26 ansp.10	 La Déferlantep.27
 Pour un tchat du Planning Familialp.11	 Projection d'Histoires d'Ap.27
 Le Sénat a RDV avec l'histoirep.12	 Annie Colèrep.29
 Sensibilisation des prosp.14	 Les Couilles sur la tablep.30
 Intim Agirp.15	 Les nouveautés de la docp.31

Ont participé à ce bulletin

Mélanie Atrux-Tallau, Camille Blois, Martha Gilson, Cécile-Marie Lugou, Marion Marthouret, Betty Molin, Maéva Paupert, Charlotte Perrin, Valérie Radix, Christiane Ray, Jeanne Royer

Retour sur la manifestation du 26 novembre contre les violences sexistes et sexuelles

Nous étions des milliers dans la rue samedi 26 novembre pour manifester contre les violences sexistes et sexuelles, à l'appel du collectif Droits des femmes 69 dont fait partie le Planning Familial 69 ! 🖐️

Après le happening des Femmes en Blanc de Filactions, le Collectif Droits des Femmes 69, le collectif des Femmes Sans Papiers 69, le collectif Soutien migrants Croix-Rousse et soutien aux mineur·es isolé·es, le collectif Parchadxs et les étudiant·es iranién·es de Lyon ont exprimé leur colère, leurs revendications, et les liens entre les luttes féministes, anti-racistes, et pro-choix à Lyon, en France et à travers le monde.

Extraits de la prise de parole du Collectif Droits des femmes 69

Aujourd'hui, nous défilons pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles et appeler à l'action. Ces violences sont multiples et détruisent les vies des femmes, des minorités de genre et des enfants. Quelques chiffres pour illustrer l'ampleur de ces violences. Violences que nous dénonçons sans cesse en l'absence d'une réponse acceptable des pouvoirs publics, par exemple quand le Conseil Régional supprime des subventions aux associations.

121 : 121 féminicides chez nous, en France, au moment où nous écrivons ces lignes. Ces meurtres de femmes, parce qu'elles sont des femmes et quel que soit leur âge, nous montrent à quel point la violence des hommes tue, nous tue.

2 à 3 enfants par classe : le nombre d'enfants victimes d'inceste.

15 à 20 % des femmes et 4 % des hommes : le pourcentage d'adultes ayant déjà subi des violences sexuelles.

91 000 femmes en France, par an, victimes de viols ou de tentatives de viols, soit un viol ou une tentative de viols toutes les sept minutes. Le viol est aussi une arme de guerre dans tous les pays en conflit pour détruire les femmes et par là-même leur société, leur culture.

Ces violences nous tuent, elles nous terrorisent, elles nous attaquent dans nos maisons, dans nos couples, dans notre intimité : quand il te dénigre devant ses amis, quand il insiste pour un rapport sexuel, quand il te confisque tes papiers ou t'impose ses choix...

[...]

Ces violences ne sont pas seulement des violences de genre. Elles s'inscrivent dans tous les autres rapports de domination : les personnes racisées, les personnes qui n'ont pas une identité ou une expression de genre conformes au modèle hétéro, les personnes qui n'ont pas la sexualité dominante, les personnes en situation de handicap, sont plus et trop souvent attaquées, exotisées, fétichisées. C'est aussi le cas pour les personnes migrantes.



©PF 69

« 25 novembre, journée internationale pour l'éradication des violences faites aux femmes, nous avons à nouveau choisi à Lyon de rendre visible l'absence de ces 118 femmes tombées dans cette guerre que le patriarcat mène contre nous, aujourd'hui encore, comme hier, en France et partout ailleurs. Par le passé, nous avons mis en lumière l'inaction de la justice, en plaçant ces chaussures sur les marches du Palais de Justice de Lyon. [...]

Aujourd'hui, nous sommes Place Louis Pradel, face à la mairie de Lyon et face au commissariat du 1er arrondissement, et ce choix non plus n'est pas anodin. Ces chaussures représentent chacune d'elles, chacune des femmes tombées cette année en France. Nous avons choisi de les placer ici afin d'interpeller la mairie de Lyon et la police nationale, et à travers elles les pouvoirs publics : vous ne remplissez pas vos missions. La justice de notre pays, la police, l'école, comme toutes les institutions représentant l'État, comme les autorités locales, ne remplissent pas leurs missions et ne protègent pas les femmes et les filles. Ces femmes sont tuées par l'inaction des institutions, qui par leur manque de volonté pour agir, participent activement à ces meurtres » [...].

Les Superféministes/Planning Familial 69

Mandat d'arrêt international pour Pinar Selek

Pinar Selek est sociologue, conteuse, écrivaine, militante féministe et antimilitariste. Elle a été arrêtée en juillet 1998 et emprisonnée deux ans et demi pour n'avoir pas voulu livrer les noms des militant.es kurdes qu'elle avait interviewé.es dans le cadre de son travail. Elle est accusée de terrorisme. Elle a été acquittée, puis accusée de nouveau, et acquittée pour la quatrième fois en 2014.

Le 6 janvier 2023, lui a été notifiée l'annonce de l'annulation par la Cour suprême de Turquie de son quatrième acquittement. Elle fait désormais l'objet d'une mesure de mandat d'arrêt international demandant son emprisonnement immédiat. Le procureur demande une condamnation à perpétuité. Pinar Selek a pourtant la nationalité française, mais cela ne suffit pas à la protéger. Les comités de soutien à Pinar Selek demandent aussi au Président de la République un soutien ferme et inconditionnel et une protestation officielle.

Lettre de Pinar Selek

Chères amies et chers amis,

Je viens de lire la décision de la Cour suprême qui me condamne non seulement à la prison à vie mais aussi à une persécution sans fin. C'est une fausse décision qui s'appuie sur de faux arguments et des preuves falsifiées.

Ce procès continue depuis 25 ans. La moitié de ma vie. Et je sais qu'il est un des indicateurs du mal organisé qui est enraciné en Turquie depuis bien plus longtemps.

Il reflète à la fois la continuité du régime autoritaire en Turquie et les configurations des dispositifs répressifs. Ce jugement inique fondé sur des documents falsifiés n'est qu'une pièce des sombres dispositifs mis en place avant les élections. Quelques jours avant les assassinats des Kurdes à Paris, j'ai écrit ceci sur Mediapart : *« L'année 2023 est prévisible. A l'occasion des échéances électorales, on verra de nouvelles explosions ou des attentats organisés par les « invisibles ». Les enquêtes n'aboutiront jamais, comme le complot dont je suis victime »*. J'y ai expliqué comment en Turquie le gouvernement en difficulté déchaîne sa violence par une stratégie de chaos et de tension qui se nourrit au sombre répertoire politique du pays. Je suis un petit point dans le grand tableau de la résistance, qui se paye au prix fort. Jusqu'à aujourd'hui, j'ai résisté pour ne pas me soumettre à la domination, mais aussi, face à la répression, pour continuer à créer, à travailler sur des questions de recherche, à réfléchir profondément, de façon structurée et aussi à agir et à vivre comme une fourmi zinzine. Je vous le promets, je ne lâcherai rien. Je vous embrasse,

Pinar

Contact : librairessolidairespinarselek@gmail.com

Le Congrès 2022 à Saint-Etienne

3 jours de votes pour un Mouvement et 3 années en perspective

Les 4, 5, 6 novembre dernier avait lieu, à Saint Etienne, le Congrès tri annuel du Mouvement Français pour le Planning Familial. L'occasion de réunir la plupart des Associations Départementales autour d'un projet commun : trois jours de votes et d'ateliers pour définir ensemble un plan d'action stratégique pour les trois années à venir.

L'AD 69 avait fait le déplacement, représentée par trois de ses adhérentes : Elise, salariée, Lorraine, membre du CA et Maéva, militante. Pour s'y préparer, un groupe spécialement constitué a travaillé pendant un an et un collège départemental spécial s'est réuni quelques jours avant le congrès pour valider votes et prises de paroles.

“On était bien préparées, c'était agréable : merci et bravo à tout le groupe !”

Les mandatées présentes se sont dites satisfaites de la très bonne préparation en amont des votes et prises de paroles : les votes portés sont ceux de l'AD. Aucune décision ni prise de parole ne relevant d'un libre arbitre individuel, c'est très confortable pour celles qui les portent et cela libère du temps pour échanger avec d'autres AD.

Les AD ont eu à se prononcer sur des sujets variés et pour certains déterminants pour le mouvement dans son ensemble et pour l'AD 69 (et pour d'autres) en particulier. L'AD69 a été minoritaire sur beaucoup de votes.

Les principaux votes

S'agissant de la vie du mouvement, a été portée au vote la proposition de mettre fin à la limitation de la durée et du nombre des mandats dans les AD (jusqu'alors limités à 18 ans) et la question de la rétroactivité de la décision en cas de vote favorable. L'AD 69 était opposée à cette limitation du nombre de mandats arguant de l'importance d'avoir en son sein des personnes ayant une expérience longue de l'orga et du terrain, et parce que la mesure ferait perdre à son CA une de ses membres. Les votes n'ont cependant pas mis fin à cette limitation de durée.

S'agissant de la nécessaire représentativité du mouvement, la volonté d'“inclusion” des femmes de confession musulmane et celle d'une plus grande mixité sociale ont été réaffirmées, de même que la lutte nécessaire contre l'islamophobie, tandis que les votes ont en majorité fait du PF un mouvement Intersectionnel (l'AD 69 était, elle, favorable à la définition d'un mouvement féministe universaliste s'articulant avec le cadre d'analyse intersectionnel).

En l'absence d'un positionnement d'AD sur ces questions, le CD avait décidé l'abstention pour les votes concernant : la prostitution des mineur-es, l'intervention auprès des auteurs de violences conjugales, la reconnaissance de l'accompagnement sensuel et sexuel à destination des personnes en situation de handicap, la rémunération des dons d'ovocytes et l'engagement du PF à travers des programmes internationaux.

Les motions d'actualités

L'AD 69 a porté plusieurs motions d'actualités. Elle a signé celle intitulée "Employeur·euses féministes" suite à la prise de connaissance de situations de souffrance au travail dans le Mouvement. Elle a également participé à la rédaction d'une motion sur la situation sanitaire vis à vis du Covid, devant l'insuffisant respect des consignes sanitaires définies en amont pour le Congrès, en l'absence d'une prise de position forte du Mouvement sur le sujet, comme sur les questions de validisme. Cette motion n'a pas été validée par le bureau du Congrès et n'a donc pas été soumise au vote.

Une mention non signée par notre AD a quant à elle été rejetée par les votes, elle portait sur la fin de vie dans la dignité.



Un Congrès sans débats ?

Avec 8 prises de parole, l'AD 69 a été une des plus présentes à la tribune. Au final, les prises de parole ont été portées par seulement 10 AD du mouvement. Des AD nous ont remerciées pour nos prises de parole, parce qu'elles étaient d'accord avec leur contenu ou parce qu'elles les ont fait réfléchir. On a pu regretter cependant que cela ne puisse faire pencher la balance : les votes sont bien souvent définis à l'avance, et les membres des AD présentes ne peuvent à la dernière minute les changer sans consultation de leur AD. C'est là une des améliorations possibles : permettre aux AD de se faire un avis sur les sujets proposés aux votes, en favorisant les échanges en amont, sur place, ou en accompagnant les votes d'un argumentaire les motivant. Une réflexion à ce sujet a émergé au CA confédéral sur le Congrès : veut-on que le Congrès soit une instance de débat, une instance intermédiaire ? Un petit groupe y réfléchit pour faire des propositions.

M.P.

“Poussons pour l'égalité” : en ce 1er décembre 2022 le Planning familial appelle à une meilleure prise en compte des femmes dans l'épidémie de VIH

La journée mondiale de lutte contre le sida du 1er décembre 2022 s'inscrit dans la stratégie mondiale de l'Onusida qui a pour objectif de mettre fin à l'épidémie d'ici à 2030.

Avec le slogan « Poussons pour l'égalité »¹, l'Onusida incite le monde à agir contre les inégalités : accès au dépistage pour toutes et tous, mise en place de lois pour lutter contre la stigmatisation et l'exclusion des personnes vivant avec le VIH, réel accès aux traitements au Sud comme dans les pays du Nord, mobilisation contre l'exposition des femmes et des jeunes filles qui du fait des inégalités de statut sont particulièrement affectées : elles représentent 49% des nouvelles infections en 2021, et en Afrique Subsaharienne, 63% des personnes vivant avec le VIH sont des femmes, avec un risque deux fois supérieur d'être infectées pour les jeunes filles de 15 à 24 ans que les jeunes hommes. On le sait, nous ne sommes pas égaux face à la maladie, face à l'accès aux traitements, face à la prévention.

Cette journée du 1er décembre est l'occasion de rappeler que tant le Covid que le VIH doivent être combattus, que l'épidémie de Covid ne doit pas masquer celle du VIH : l'effort de prévention est à pérenniser et renforcer partout, pour tout le monde sans oublier les femmes et les jeunes qui représentent 13% des nouvelles contaminations. D'où l'importance du travail du Planning familial dans ses accueils, groupes de paroles et consultations pour les femmes et les jeunes, en particulier en direction de celles et ceux qui ont le moins accès à l'information et aux soins :

- auprès des Mineurs Non Accompagnés, développer avec nos partenaires, des actions de prévention, d'information et d'éducation à la sexualité et de consultations médicales en matière de santé sexuelle et reproductive, afin de ne pas les laisser isolé·es face aux risques supplémentaires qu'ils encourent.
- auprès de toutes les femmes, continuer les accueils dans une approche globale de santé, particulièrement pour celles dont la situation socio-économique est précaire, en offrant toute l'information sur la santé sexuelle et les moyens de prévention qui leurs sont adaptés. Elles représentent encore cette année 29% des nouvelles contaminations².
- auprès des femmes migrantes qui sont particulièrement touchées par l'infection au VIH.

L'enquête PARCOURS³ réalisée en Ile-de-France auprès de femmes originaires d'Afrique subsaharienne, a mis en évidence les facteurs qui augmentent l'exposition aux risques d'infection des femmes. Face à un environnement social marqué par l'insécurité au niveau de la situation

¹ <https://www.unaids.org/fr/2022-world-aids-day>

² <https://www.santepubliquefrance.fr>

³ Parcours de vie et santé des Africains immigrés en France (ceped.org) : <https://www.ceped.org/parcours>

administrative donc du travail, du logement, de l'isolement et du manque d'accès à la santé dans un contexte de précarité maximale, il a été montré qu'elles étaient victimes de violences puisqu'elles ont témoigné jusqu'à 4 fois plus souvent avoir été victimes de rapports sexuels forcés que les femmes non infectées.

Dans ce contexte de cumul de vulnérabilités chez les femmes et particulièrement des femmes nées à l'étranger, la PrEP (Prophylaxie Pré-Exposition) doit être un outil déterminant pour donner une autonomie aux femmes, mais alors que celles-ci représentent 32 % des nouveaux diagnostics de VIH en 2021, seulement 2,5 % des initiations de PrEP depuis 2016 les concernent. Nous devons nous mobiliser pour améliorer l'accès des femmes à la PrEP !

En raison des discriminations sexistes, des préjugés qui pèsent sur la vie affective et sexuelle des femmes, la sérophobie pèse fortement sur les femmes touchées par le VIH et invisibilisées. Pourtant, elles existent, ont besoin d'écoute, de soins, d'informations pour leur bonne santé sexuelle.



CHRISTINE

#NOUSEXISTONS

Un tiers des personnes séropositives en France sont des femmes. Pourtant, elles sont encore trop absentes des messages de prévention et de la recherche. Le sexisme, l'inégal accès aux moyens de prévention, la précarité et les violences les exposent tout particulièrement au virus.
Doivent-elles crier pour se faire entendre ?

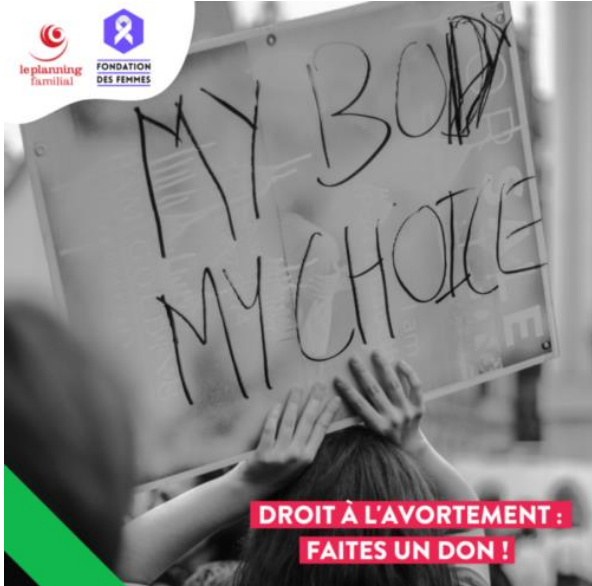
le planning familial

Préservatifs externes gratuits pour les moins de 26 ans

« Or, si Macron profite de la communication sur la gratuité des préservatifs pour se positionner sur le terrain de la contraception, cela lui permet de faire l'économie d'un débat plus large sur cette question. [...] En effet, la prise en charge de certains contraceptifs oriente et réduit l'offre alors même qu'il existe aujourd'hui une multiplicité de contraceptifs pour répondre à la diversité des besoins et préférences. Or, l'Assurance Maladie ne prend pas en charge certaines méthodes contraceptives dont certaines pilules contraceptives, les patchs contraceptifs, les anneaux vaginaux, les capes cervicales qui sont délivrés en pharmacie sur prescription médicale, les spermicides ou encore les préservatifs féminins qui sont délivrés en pharmacie sans prescription médicale. L'autre pan de la critique portait sur la question de la limite d'âge. En effet, les associations féministes comme le Planning familial exigent que la gratuité des contraceptifs s'étende à l'ensemble de la population sans limite d'âge. Une mesure élémentaire pour la santé sexuelle de toutes et tous, que l'annonce orientée vers les jeunes permet de contourner. » extraits de « Préservatifs gratuits : la nouvelle mesure hypocrite de Macron pour les jeunes », Cécile Manchette, 23 décembre 2022, sur le site Révolution Permanente.

« Bleuenn Aulnette, co-présidente du Planning familial 35 Rennes/Saint-Malo déclare : « On salue la mesure dans un contexte de paupérisation des jeunes. On trouve ça très bien que les préservatifs soient accessibles sans prescription médicale et gratuitement dans les pharmacies, pour les mineurs et pour les 18/25 ans. Toutefois, on trouve ça regrettable que ça soit que les préservatifs externes ou dits masculins et seulement pour les mineures et les jeunes de 18 à 25 ans ». » Extraits de « Le Planning familial salue la gratuité des préservatifs pour les moins de 26 ans », Justine Sauvage, 2 janvier 2023, sur le site France Bleu Armorique.

« Pour Josette, co-présidente du Planning familial de Brioude, « Avant, pour avoir des préservatifs gratuitement, il fallait aller au centre de planification, au Cegidd (Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic) ou se rapprocher d'associations. Si un jeune habitait loin du centre hospitalier, c'était compliqué. Aujourd'hui, c'est plus simple d'aller dans une pharmacie. » Dans la cité Saint-Julien, toutes les officines sont opérationnelles. « Nos bénévoles ont fait le tour : tout le monde est prêt et sait comment appliquer les choses. » Moins de deux semaines après le lancement, ce n'est pourtant pas la cohue. « Ils n'ont pas vu les gens se ruer pour en avoir », glisse-t-elle. Ce qui, pour elle, « laisse penser que l'information n'a pas bien atteint le public concerné » ou alors que « pour les jeunes c'est encore compliqué d'aller dans une pharmacie pour demander des préservatifs. Ce n'est pas parce que c'est gratuit que tout devient simple. » Extraits de « Préservatifs gratuits pour les moins de 26 ans : où en est-on à Brioude ? », Maryne Le Goff, 17 janvier 2023, sur le site La Montagne.



Un appel aux dons pour le lancement du tchat du Planning Familial

Afin de renforcer son site « ivg-contraception-sexualites.org » qui a ouvert le 28 septembre 2022, le Planning Familial prévoit l'ouverture d'un tchat national. Un appel aux dons lancé par La Fondation des femmes va nous permettre de mener à bien notre projet. Soutenez-nous !

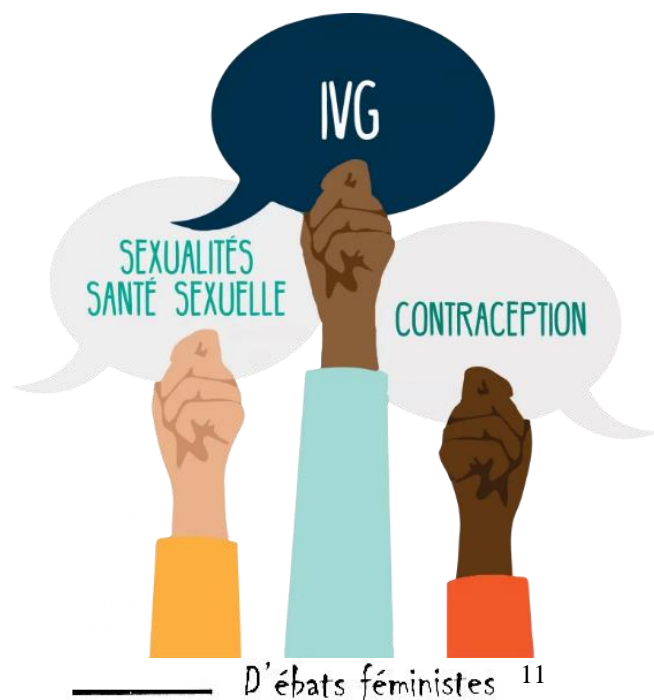
Le site « ivg-contraception-sexualites.org » se renforce par la création d'un tchat

Le Numéro vert National du Planning Familial, comme le site www.ivg.gouv.fr géré par le gouvernement, sont confrontés à la présence d'organisations anti-IVG sur Internet. Ces derniers développent à travers les outils numériques une stratégie de visibilité de leurs propres sites qui induisent les internautes en erreur et entravent l'accès des personnes à l'exercice de leurs droits.

Ces sites ne sont pas ouvertement anti-IVG et parviennent à tromper les lecteur-rices. Ils participent à la stigmatisation de l'avortement et de la culpabilisation des personnes. Ils ont aussi leurs propres tchat et numéro vert qui ont les mêmes effets délétères.

Pour contrer cela, Le Planning Familial et la Fondation des Femmes s'allient pour le droit à l'IVG : La Fondation des femmes a lancé un appel à dons pour permettre d'aider le Planning Familial à créer un tchat qui sera accessible via le site « ivg-contraception-sexualites.org », mais également sur les sites parlons-sexualites.fr, tonplanatoi.fr, www.ivg.gouv.fr et planning-familial.org.

Pour contribuer, c'est ici : <https://donner-fondationdesfemmes.iraizer.eu>



Tribune : 48 ans après la loi Veil, le Sénat a rendez-vous avec l'Histoire

Alors que nous célébrons aujourd'hui le 48^e anniversaire de la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse, nous, associations, professionnel·les, membres de la société civile, souhaitons rappeler notre attachement à cette loi et au droit des femmes à disposer de leur corps, et témoignons de l'impérieuse nécessité d'inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution française.

L'avortement n'est ni un problème, ni un drame mais bien une solution à une grossesse non désirée.

En France, alors que les femmes avortent clandestinement en mettant leur vie en danger, c'est grâce à une mobilisation historique des mouvements féministes, de certain·es professionnel·les de santé, et de la société civile par la voix de Gisèle Halimi, qu'en 1974 le gouvernement est poussé à déposer un projet de loi pour dépénaliser l'avortement, étape majeure pour les droits des femmes à disposer de leur corps.

Au cours des débats, Simone Veil, ministre de la santé, souligne sa volonté, avant tout, de trouver une solution pragmatique face à une situation sanitaire catastrophique et injuste.

Après le vote historique de cette loi, entrée en vigueur le 17 janvier 1975, les mouvements féministes restent mobilisés pour conforter ce droit et enrichir ses modalités d'accès et de prise en charge. Cela passe notamment par : la création d'un délit d'entrave à l'IVG ; l'allongement progressif du délai légal de recours à l'avortement (en 2001 et 2022) jusqu'à quatorze semaines de grossesse ; la prise en charge de l'IVG à 100 % par l'assurance maladie en 2013 (jusqu'à là, seules les assurées mineures en bénéficiaient) ; la suppression, en 2014 de la notion d'état de « détresse » requis par la loi de 1975, et en 2016 du délai de réflexion obligatoire de sept jours entre les deux premières consultations...

Ces évolutions contribuent à ce que le droit formel à l'IVG, motivé à l'origine exclusivement par des considérations de santé publique, réponde désormais à un véritable droit des femmes à disposer de leur corps.

En dépit de ces avancées juridiques, la pratique ne suit pas toujours et les femmes qui souhaitent mettre fin à une grossesse se heurtent encore à des obstacles importants. Aux difficultés matérielles et inégalités territoriales, liées notamment au manque de professionnel·les et de structures pratiquant l'IVG, s'ajoutent celles liées au tabou et à la stigmatisation qui règnent encore. Ces difficultés, le Planning familial les constate chaque jour dans ses permanences et via le numéro vert national 0 800 08 11 11 « Sexualités, contraception, IVG ».

Aujourd'hui, comme hier, l'IVG résulte de compromis, dans la droite ligne de ceux concédés par Simone Veil. En dernier lieu, la loi de 2022 visant à renforcer le droit à l'avortement n'a pu être adoptée qu'en cédant sur la clause de conscience spécifique.

A travers le monde, le droit à l'avortement est actuellement gravement menacé. Criminalisées, empêchées d'accéder aux structures pratiquant les IVG, victimes de pressions et de harcèlement, les femmes qui souhaitent avorter se retrouvent en grand danger. Les mouvements anti choix, ultra

financés, sont très actifs partout dans le monde. Ils mènent des actions de lobbying, non seulement dans les sphères politiques et économiques, au point de faire basculer la Cour suprême aux Etats-Unis par exemple, mais aussi directement auprès des femmes ou sur Internet en délivrant de fausses informations, en les culpabilisant. Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous inquiéter des résultats des élections en Italie et en Suède, et des politiques menées en Pologne et en Hongrie, très restrictives en matière d'accès à l'avortement.

Même si en France, aucun parti politique ne dit aujourd'hui clairement être opposé à l'IVG, dont l'interdiction n'est inscrite dans aucun programme électoral, restreindre les conditions d'accès, diminuer les crédits, ou encore minimiser les menaces qui pèsent sur ce droit, sont des atteintes graves au droit à l'avortement et mettent en danger les femmes. Car lorsqu'une personne souhaite avorter, elle avorte. Tenter de l'en empêcher n'aboutit qu'à la mettre en danger. Le rapport de l'OMS est très clair sur le sujet : les réglementations restrictives en matière d'accès aux droits sexuels et reproductifs impactent très fortement les femmes en matière d'accès à l'éducation et à l'emploi ; elles les précarisent et les rendent vulnérables aux abus et trafics. Par ailleurs, les avortements non sécurisés sont à l'origine d'environ 39 000 décès chaque année dans le monde.

Nos droits en France sont garantis par des lois. Mais ce qu'une loi fait, une autre loi peut le défaire, au gré des majorités politiques changeantes. Est-ce à cette précarité que nous voulons exposer l'IVG ? Le droit à l'avortement doit être protégé et garanti, assuré de ne pas être balayé par la velléité d'un bulletin de vote, l'expression d'un ras le bol, d'une lassitude ou d'une colère ...

Aussi, témoins des attaques contre les droits des femmes en France et à l'international, nous réaffirmons ici notre volonté de protéger ce droit fondamental à disposer librement de son corps : nous demandons l'inscription de ce droit dans la Constitution française.

Inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution, c'est renforcer sa valeur mais aussi porter un message fort, comme un étendard pour les femmes et les minorisé.es de genre du monde entier. Si les sénateurs et sénatrices se mobilisent le 1er février, la France pourrait être le premier pays au monde à inscrire ce droit dans sa Constitution. Alors au moment où la France pionnière peut s'inscrire dans l'Histoire, nous appelons les sénateurs et sénatrices à se mobiliser ensemble le 1er février 2023. Comme à l'Assemblée nationale, nous comptons sur eux et elles pour dépasser les clivages partisans, pour faire prévaloir l'importance de l'enjeu et leur attachement au droit des femmes à disposer de leurs corps en votant massivement en faveur du texte présenté.

Chacune et chacun d'entre vous peut s'ajouter à ce combat en signant notre pétition destinée à rassembler toute la société civile pour une entrée du droit à l'avortement dans la Constitution française.

Tribune parue dans Le Journal du Dimanche du 15 janvier 2023

Parce que ceux qui sont à éduquer ne sont pas toujours les enfants

Intervenantes en éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle dans les Monts et Vallons du lyonnais au sein du DRSSA¹, nous observons un manque de considération vis-à-vis des sujets liés aux sexualités et aux genres. L'observation est simple à faire. Soit les éducateurs et éducatrices sont perdues pour inclure ces thématiques dans le quotidien et nous appellent pour externaliser « le problème ». Soit « la faute aux jeunes », avec des discours assez décomplexés, discriminants, culpabilisants, dégradants, à côté de la plaque, sexistes, validistes... de la part des formateurs et formatrices à destination des jeunes.

Noooooon le problème ne vient pas en partie des profs qui continuent les blagues oppressives, des formateurs qui considèrent que le travail émotionnel ne fait pas partie de leur job, des dispositifs associatifs nationaux qui n'incluent pas de mesures concrètes pour favoriser l'égalité fille-garçon dans des filières à prédominance masculine, des chiottes genrées, de l'absence de temps pour l'analyse de la pratique éducative, de l'absence de thune pour payer et former dignement les pro, de l'absence de chapitre dans les projets péda sur l'égalité de genre, la lutte contre les discriminations... c'est les jeunes et le sexisme outrageant de leur langage. On ne peut pas dire que la remise en question des pros et des institutions saute à la gueule.

Bien sûr, not all « adulte éducatrice » sont comme ça ! seulement, dans un système âgiste², la plupart n'écourent pas réellement les mineurs, leurs questionnements, leurs doutes et leurs peurs. Ou si elles le font c'est à travers leurs filtres parfois moralisateurs et infantilisants. Des filtres auxquels s'ajoute l'alliance avec les parents, l'alliance entre adultes (le boysclub version adulte). Ne pas supplanter le parent, ne pas le froisser, même s'il dit de la merde et ne protège pas son enfant.

Adulte nous aussi, conscient·e des difficiles missions et postures qui incombent à l'éducatrice, nous voulons contribuer à la réflexion et la sensibilisation des professionnelles. Nous sommes convaincues que dégager du temps pour brasser un sujet précis permet de nourrir la pensée collective et les pratiques institutionnelles. C'est pour cela que le DRSSA a décidé de mettre en place des sensibilisations à destination des pros. Les objectifs sont simples, multiples et adaptables :

- Se poser pour observer ses représentations sur la santé sexuelle (ou autre sujet plus spécifique)
- Réfléchir à son rôle, sa posture et ses limites en tant qu'adulte référent mais aussi en tant que structure collective
- Informer sur la santé sexuelle et les espaces d'orientations
- Rappeler que notre rôle en tant qu'adulte est de protéger l'enfant.

Parce que ceux qui sont à éduquer ne sont pas toujours les enfants.

Big up

M.M.

¹ Dispositif ressource santé sexuel ado.

² Biais oppressif liée à l'âge, un des prismes peut être la domination des adultes sur les enfants.



Retour sur la Journée internationale des personnes handicapées Le 29 novembre 2022 à Vaulx-en-Velin

En 2019, le Grenelle de lutte contre les violences conjugales a permis de faire émerger la question très préoccupante des violences faites aux femmes en situation de handicap. Suite à cela, le gouvernement via le Comité Interministériel du Handicap (CIH) a décidé de la mise en place de différents dispositifs dont la création d'un Centre Ressource INTIMAGIR dans chaque région. Ces Centres Ressource régionaux INTIMAGIR ont pour but de promouvoir de façon positive l'intimité, l'autonomie affective, sexuelle, relationnelle et le soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap et de lutter contre les violences.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, il est porté par la Fédération du Planning Familial Auvergne-Rhône-Alpes en prenant appui sur un comité de pilotage composé de 12 membres (personnes en situation de handicap, associations de parents, organismes gestionnaires d'établissements) et les associations départementales du Planning Familial.

Un travail de recueil de données concernant les professionnel·les (médecins, gynécologues, sages-femmes, sexologues, etc.) et les lieux ressource (services hospitaliers, centres d'imagerie médicale, centres de santé sexuelle, maison de santé, etc.) a commencé en 2022 pour réaliser une cartographie régionale permettant d'apporter des réponses de proximité aux personnes. Pour cela, des questionnaires ont été diffusés via Internet.

Mais le numérique ne peut pas remplacer le présentiel pour lancer une dynamique territoriale. C'est pourquoi, le Planning Familial 69, à la demande de la Fédération régionale du Planning Familial a saisi l'occasion en répondant favorablement à l'invitation de la Mairie de Vaulx-en-Velin pour organiser, le mardi 19 novembre 2022, un temps de rencontre et d'échange sur le thème de la vie intime, affective, sexuelle et la parentalité.

L'organisation était portée par la Fédération régionale, le Planning Familial 69, une représentante du groupe « Sexualité et handicap Métropole » des Centres de Planification et d'Education Familial (CPEF) et l'IME Yves Farge de Vaulx-en-Velin avec le soutien logistique des services techniques de la Mairie de Vaulx-en-Velin.

Nous en profitons pour remercier chaleureusement Mme STAGNOLI, Conseillère municipale Déléguée au Handicap, à l'inclusion et à l'accessibilité ainsi que Mme MATHEVON, Chargée de Projets handicap et accessibilité, pour leur accueil et leur disponibilité. Nous remercions également les jeunes de l'IME Yves Farge qui ont soigneusement confectionné des mignardises et tenu la buvette pour le plaisir des invité·es.

Une cinquantaine de personnes (personnes en situation de handicap, familles et professionnel·les) ont participé à cette rencontre.

Après la présentation du Centre Ressource INTIMAGIR et des différents partenaires, les participant·es étaient réparti·es en groupes pour réfléchir aux besoins en matière de vie intime et affective de manière générale et aux ressources qu'elles avaient pu identifier sur leur territoire comme étant accessibles pour les personnes à mobilité réduite ou non voyantes, adaptées en terme de mode de communication (LSF, FALC, CAA, etc..). Et dans un monde idéal, que faudrait-il avoir ?

L'ensemble des participant·es se sont pris au jeu et une restitution très riche a été faite par chaque groupe en plénière faisant ressortir principalement le besoin de rencontres et de liens pour toutes et tous, d'accompagnement par des professionnel·les formé·es pour parler de cette thématique et d'une meilleure prise en compte des situations de violences.



© Marie Noëlle RIVAT

Les participant·es ont pu également découvrir les outils d'animation utilisés par les conseillères conjugales et familiales et les sages-femmes lorsqu'elles interviennent en individuel ou sur des temps collectifs pour parler de la vie intime et affective.

Les participant·es ont eu au moment du bilan de la rencontre exprimer leur satisfaction d'avoir pu échanger sur cette thématique encore taboue, de se sentir moins isolé·es et d'avoir découvert les missions du Planning Familial, des CPEF et le Centre Ressource INTIMAGIR, des lieux vers lesquels elles pourront dorénavant se tourner.

Une prochaine rencontre sera organisée sur un autre territoire du département.

B.M.

Le Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception (MLAC) 50 ans de luttes... à célébrer !

2023 est une année anniversaire, celle des 50 ans du MLAC, le Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception ! Le Planning Familial 69 est déterminé à fêter et un joyeux groupe de travail vous prépare un événement à ne pas manquer ce printemps !

Un festival sur une quinzaine de jours qui promet d'être riche en débats, témoignages, rencontres et découvertes... sous différentes formes. Tables rondes, pièces de théâtre, ateliers, projections de films, expositions... il y aura donc de la variété pour activer nos réflexions féministes et célébrer dignement ce mouvement de luttes. Toutes les nouvelles et le programme vous seront transmis prochainement alors *stay tuned* comme on dit ! Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à transmettre vos témoignages sur le MLAC, vos suggestions pour le festival... au groupe de travail : festival@planningfamilial69.fr
En attendant les festivités, vous trouverez au centre de documentation un grand nombre de ressources sur le MLAC, son histoire et ses luttes. Profitez aussi du film *Annie Colère* actuellement au cinéma ainsi que d'émissions de radios et de centres d'archives qui diffusent de précieux témoignages. A savourer sans modération :

- France culture : *Sans oser le demander : Pourquoi le combat pour le droit à l'avortement ne s'est-il pas terminé avec la loi Veil*
- INA : *éclairer actu : Mlac luttes droit avortement*
- France Culture : *Avortement, la lutte fondatrice du MLAC*

« C'est le procès des filles
Qui ont osé
Pratiquer des avortements malgré la loi
Soutenons-les !
O femmes qui êtes là
Vous le savez
Si vous ne prenez pas en main vot' propre sort
Qui le fera ? »

Ce chant fut entonné le 10 Mars 1977 sur la place du Palais de justice d'Aix-en-Provence lors du procès de 6 militantes du MLAC, jugées pour tentatives d'avortements et exercice illégal de la médecine. A chanter sur l'air de « Porque te vas », tiré de la bande originale du film *Cria cuervos* de Carlos Saura, grand succès musical au début des années 70.

C.P.

Retour sur l'arpentage de « La Révolution Féministe »

"L'idée m'a plu : arpenter un texte comme on arpente un sol, une ville, une terre inconnue."
une participante

Le 20 novembre et le 10 décembre, nous étions 8 super féministes à arpenter le livre *La Révolution Féministe* d'Aurore Koechlin. Un arpentage, c'est une méthode d'éducation populaire qui consiste à lire un livre à plusieurs pour pouvoir se l'approprier collectivement. On le déchire (oui !) en autant de parties qu'il y a de lecteurices, chacun·e lit sa partie, puis on met en commun et on échange. La première séance, on a pris le temps de lire, puis par petits groupes, on a construit des affiches pour restituer le contenu de chaque chapitre. Lors de la deuxième séance, on a présenté nos affiches aux autres groupes puis on a pris un temps pour nommer nos questionnements, retours, critiques. On a souhaité conserver des traces de nos échanges et vous trouverez des fiches de lecture détaillées par chapitre, ainsi que des schémas récapitulatifs sur le blog Super Féministe.

Mais alors, ça parle de quoi "La Révolution Féministe" ?

Convaincue que nous assistons aujourd'hui à une quatrième vague féministe, Aurore Koechlin souhaite élaborer des stratégies d'appropriation de ce mouvement. Elle insiste tout d'abord sur l'importance des féminismes historiques dans l'émergence de cette nouvelle vague en consacrant un premier chapitre aux féminismes des années 1960 à 2010. Selon elle, la quatrième vague féministe serait la synthèse des deux précédentes mais se distinguerait par sa radicalité, son désir d'inclusivité et son ampleur internationale. Elle montre que la réalisation de cette quatrième vague est tributaire de l'articulation entre féminisme et marxisme. Elle expose alors une théorie de la reproduction sociale, où l'analyse du travail reproductif (ou domestique) permet de mettre au jour une imbrication des systèmes capitaliste et patriarcal. Enfin, à la suite de ce bilan, Aurore Koechlin propose des stratégies pour le mouvement féministe. Elle présente d'abord deux stratégies, jugées insuffisantes selon elle : la stratégie réformiste, reposant trop sur l'État, et la stratégie intersectionnelle, qui a pu conduire à des politiques centrées sur l'identité individuelle plutôt que collective. Elle en vient donc à l'élaboration d'une stratégie révolutionnaire et marxiste, organisée autour de la convergence des luttes féministes, ouvrières, antiracistes et LGBTQ+.

La lecture nous a amené bien des questionnements. On s'est demandé comment ce livre pourrait orienter nos luttes, au Planning ou ailleurs. On a notamment été étonnées pour certaines de lire une critique assez forte des stratégies intersectionnelles, qui a l'air de concerner certains collectifs français. On a aussi fait des ponts avec nos vécus personnels et familiaux, en tant que lesbiennes, travailleur·euses ... On aimerait faire des ponts avec d'autres analyses (sur l'hétéro-patriarcat, sur le rapport au corps et à la sexualité des femmes et personnes trans) et mieux comprendre les lignes de fractures au sein du féminisme (blanc, bourgeois, institutionnel, lesbien, queer, intersectionnel, matérialiste, marxiste, révolutionnaire ...).

Toutes ces questions nous semblent mériter des approfondissements et c'est pourquoi on a souhaité se réunir une 3^e fois. A l'heure où ce bulletin paraîtra, elle aura eu lieu le 21 janvier !

C-M.L. et C.B.

Endométriose : des patient·es abandonnées aux charlatans ?

L'endométriose est une maladie gynécologique chronique touchant les personnes nées avec un utérus et en âge de procréer. Elle se caractérise par le développement d'une muqueuse utérine (l'endomètre) en dehors de l'utérus, qui colonise d'autres organes avoisinants, ou envahissent le muscle utérin, le myomètre, dans le cas de l'adénomyose. L'endométriose concerne environ 10 % des femmes en âge de procréer, soit 1,5 à 2,5 millions de personnes. L'adénomyose concernerait 11 à 13 % de la population féminine. Dans 25 % des cas, les femmes atteintes ont de 36 à 40 ans. Dans 6 à 20 % des cas, adénomyose et endométriose sont associées. Dans les deux cas, les symptômes – des ménorragies (règles hémorragiques) occasionnant des anémies, et des douleurs plus ou moins localisées, envahissent tout l'abdomen voire d'autres parties du corps dans le cas de l'endométriose. Ces symptômes sont extrêmement invalidants. D'autres symptômes sont répertoriés, tout aussi difficiles à vivre : infertilité, problèmes urinaires, troubles intestinaux, sexualité douloureuse – qu'elle soit pénétrative ou non –, fatigue chronique.

1. Une brèche...

Jusqu'aux années 2010, ces maladies étaient peu connues, peu étudiées, les soignant.es étaient peu formé.es à les diagnostiquer. D'importants retards de prise en charge, au terme de longues années d'errance médicale – on parle de 10 ans, en moyenne –, sont la norme des récits des personnes atteintes. La recherche sur l'endométriose ne s'est développée que récemment.

Des traitements existent : la prescription d'hormones et la chirurgie visant à traiter les lésions sur les organes affectés. Ils sont peu connus et accessibles surtout dans les centres de référence sur l'endométriose. En outre ils ne permettent pas de traiter tous les cas, loin de là, notamment quand le diagnostic est arrivé tard et que les lésions sont déjà multiples.

Il faut arriver jusqu'au Graal de la consultation auprès du spécialiste d'une grande ville comme Lyon pour apprendre qu'il existe, pour traiter l'adénomyose, un moyen autre que médicamenteux et hormonal, et moins radical que l'hystérectomie : la thermo-coagulation de l'endomètre. Cette méthode offre de belles perspectives d'amélioration de la qualité de vie des malades. Avant ce précieux rendez-vous, les consultations peuvent s'enchaîner pendant des années, avec des médecins plus ou moins bienveillants, mais globalement assez enclins à considérer que c'est "bénin", puisqu'on n'en meurt pas. Cette forme de banalisation, voire de naturalisation des douleurs gynécologiques, qui est le fait de la société entière, et non seulement du corps médical, conduit à des prises en charge tardives et insatisfaisantes. Ces retards de diagnostics et de soins laissent les personnes qui souffrent de ces maladies dans une grande détresse physique et psychologique.

Dans cette brèche, faite d'errance médicale, de doutes quant à la médecine et la science, de souffrance et de quête de solutions, s'engouffrent les tenant·es des "méthodes dites naturelles", dont la naturopathie. Le panel de propositions est large : le site endofrance.org évoque, citant la Haute autorité de santé (HAS) et le Collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF),

"les thérapies, complémentaires aux traitements médicamenteux : l'ostéopathie, la kinésithérapie, la relaxation (auto hypnose, sophrologie), [...] le yoga". Même une plaquette éditée par EndoMind France et Le Planning familial mentionne ces "alternatives", certes en dernière intention, après la prise en charge médicamenteuse et la chirurgie.

Apparemment anodins, ces conseils, donnés ici comme complémentaires aux traitements "classiques" et adaptés aux formes légères d'endométriose, n'auraient-ils pas pour effet de valider implicitement des cures ne reposant sur aucun protocole médical ni aucune preuve scientifique. N'auraient-ils pas aussi pour effet de les valider comme une source d'espoir auprès de personnes à qui aucun traitement satisfaisant n'est proposé, donc en état de grande vulnérabilité ?

2. ... où s'engouffrent des manipulateur-rices de la douleur des femmes

Charlatans et gourous ont le vent en poupe. Les inquiétudes de la pandémie et les errements gouvernementaux ont sans doute contribué à leur rendre la tâche plus facile : dans le cas de l'endométriose, certaines propositions de soins relevant des médecines douces sont en réalité des portes d'entrée vers des groupes aux dynamiques sectaires.

L'enquête de Laetitia Chereil et Manon Vautier-Chollet, journalistes de la cellule Investigation de Radio France, en fait un panorama très large. Des thérapeutes promettent une guérison rapide à des personnes souffrant d'endométriose ou d'adénomyose. Les soins proposés sont onéreux, nécessitent un engagement pour entrer dans un parcours de "soins" constitués de stages, de conférences en ligne, de produits "naturels".

Les adeptes du crudivorisme et/ou du jeûne, dont le très suivi Thierry Casasnovas (583 000 followers pour sa chaîne YouTube), préconisent des cures drastiques et dangereuses en prétendant qu'elles soignent l'endométriose : cure de jus obtenus grâce à un extracteur vendu à prix d'or, moyennant une belle marge, renoncement aux soins médicaux. Ces pratiques peuvent être une porte d'entrée vers des phénomènes d'emprise et conduire à la spirale de l'isolement. Les méthodes de Regenere, son association, sont désormais bien connues.

Des thérapeutes aux pratiques non réglementées, comme les sexothérapeutes, s'ajoutent à la mouvance de la naturopathie. Exploitant le filon à la mode du "féminin sacré" et pratiquant une psychanalyse sauvage en dehors de tout cadre, des stages et séances de pratiques ésotériques surfent sur une sororité galvaudée pour guérir des blessures imaginaires qui seraient les causes de l'endométriose. Ceux qui les promeuvent n'hésitent pas à mélanger leurs pratiques à de la manipulation mentale bien rodée pour culpabiliser les femmes, leur faire porter la responsabilité de la maladie et de leur guérison, tout en prétendant celle-ci miraculeuse. Certain·es n'hésitent pas à remuer drames familiaux et histoires de violences pour expliquer des douleurs physiques. D'autres iront jusqu'à invoquer "la mémoire de l'utérus" traumatisé par une IVG et infligeant aux fautives lésions et saignements, souffrances et désordres physiques qui vont avec. Réactionnaire et antiféministe, cette mouvance, loin de guérir les femmes, pourrait bien faire reculer leurs droits en même temps qu'elle leur extorque de l'argent, sans les soigner.

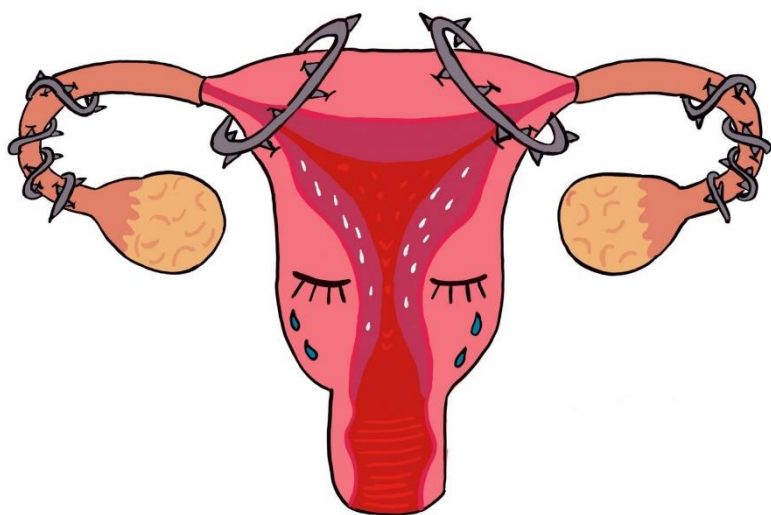
3. Une nécessaire vigilance collective ?

Un rapport de la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) datée de novembre 2022 révèle que les personnes souffrant d'endométriose sont particulièrement ciblées par les propositions de soins et méthodes dites alternatives ou naturelles et par les groupes sectaires.

Le rapport souligne que la crise sanitaire a constitué un terreau fertile pour le développement et la plus grande visibilité de méthodes souvent auto-produites, sans preuves scientifiques d'efficacité et d'innocuité, et très onéreuses. Leurs promoteur·ices de plus en plus nombreux·ses, l'incertitude, l'absence de solution, la peur et l'isolement, en faisant un usage prolifique d'internet et des réseaux sociaux. Nombre d'adeptes espèrent y trouver enfin solution à leurs problèmes de santé physique ou psychique, une réponse à leur quête spirituelle ou de sens pour leur vie, mais aussi de gains financiers en devenant praticiennes.

Le rapport pointe en particulier le masculiniste Thierry Casasnovas, le vaste courant de la naturopathie et le mouvement du Féminin sacré. Ce dernier exploite les mouvements d'émancipation des femmes, ou plutôt les registres qu'ils mobilisent, sur fond de retour à la saine mère nature et au sacré, de recherche de bien-être physique et spirituel. La figure de la sorcière, subversive et empouvoirante, est placée centrale dans ces univers de croyances qui proposent en outre des expériences magiques et merveilleuses, individuelles ou collectives, celles entre autres des « tisseuses de rêve » ou « mandalas de femmes ». Les pratiques telles que la pensée positive, le développement personnel, l'écospiritualité, les soins énergétiques, les jeûnes hydriques ou encore le reiki sont également pointées par les auteur·ices du rapport.

A priori sans risques, bienveillantes et réputées aidantes, elles peuvent cependant se révéler dangereuses quand elles conduisent à renoncer à des soins, à rompre avec ses proches, à changer de vie sans filet de sécurité.



~~CB~~
10
18

En 2021, parmi les 205 personnes ayant été déclarées victimes de dérives sectaires, une majorité de femmes (156 contre 49 victimes masculines). Une quadragénaire a perdu la vie au mois d'août 2021 lors d'un stage de jeûne hydrique en Indre-et-Loire. Le naturopathe à l'origine du stage a assuré que le vaccin anti-Covid était à l'origine de son décès bien qu'il ne soit pas établi qu'elle ait été vaccinée contre le COVID-19. On retrouve en effet parmi ces charlatans des agitateurs de la mouvance antivax ayant conduit nombre de personnes à renoncer à cette protection individuelle et collective aux bénéfices de remèdes autant douteux que couteux.

Une autodéfense individuelle et collective semble plus que jamais nécessaire pour lutter contre ces formes d'exploitation néo-libérales de nos souffrances et de nos dominations. S'informer est notre première arme.

Pour cela des ressources existent :

Le **podcast Meta de choc** a, entre autre, consacré toute une série au "féminin sacré" : <https://metadechoc.fr/podcast/chroniques-de-la-spiritualite-contemporaine/le-feminin-sacre/>.

Son autrice donne à écouter des témoignages de personnes concernées, aiguise la vigilance sur nos sources d'information et contenus, nos registres sémantiques et nos croyances, nos choix de vie (TW pour la série sur le reiki, la personne y témoigne de faits d'emprise et de violences, notamment sexuelles). Un épisode est consacré à l'astrologie, thème à première vue anodin et ludique, également développé dans l'émission LSD sur France Culture :

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-astrologie-le-charme-discret-du-rideau-de-fumee>. « Dériveres spirituelles » sur Instagram <https://linktr.ee/derives.spirituelles> fait aussi un travail important pour l'information large du public.

France Inter a produit une enquête sur les traitements plus que douteux de l'endométriose : "Ces "thérapeutes" qui prétendent guérir l'endométriose", une enquête de Laetitia Cherel et Manon Vautier-Chollet, cellule investigation de Radio France.

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/ces-therapeutes-qui-pretendent-guerir-l-endometriose-9342799>

L'Union nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes alerte quant à elle au sujet des sectes ciblant particulièrement les femmes et le couple, autour des questions de fertilité :

<https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/pratiques-non-conventionnelles/les-charlatans-ciblent-la-detresse-des-couples-et-des-femmes-malades/>

On peut enfin s'organiser pour réclamer de l'Etat qu'il prenne ses responsabilités pour protéger les individu-es de ces dérives, fasse preuve d'une politique volontariste et y consacre les moyens à hauteur des besoins. On peut lire à ce sujet cet article de blog sur la précarité du dispositif Miviludes et l'incertitude sur son avenir : <https://blogextracteur.wordpress.com/2022/11/04/ce-qui-ne-vous-a-pas-ete-dit-sur-le-dernier-rapport-de-la-miviludes/>

Plus largement, c'est la question de l'accès à des soins de qualité pour toustes qui ré-apparaît aujourd'hui. Les désert médicaux, la crise perpétuelle de l'hôpital et aux urgences, le sous financement de la recherche publique, les avantages donnés aux multinationales de la santé, les pénuries et tensions d'approvisionnement de médicaments sont autant de réalités d'une seule et même mise en danger de notre santé et de nos vies. Il nous faut lutter afin que soigner / se soigner reste une responsabilité collective d'organisation et de mutualisation des moyens, dans une logique redistributive et solidaire, et non une entreprise individuelle de recherche de solutions à nos maux, signant une individualisation accrue nous rendant responsable de notre réussite ou de nos échecs jusque dans le domaine de notre santé.

M.A.T. et M.P.

Les législations anti-choix aux USA :

Une menace sur la liberté des femmes et sur les possibilités de soins médicaux apportés aux personnes minorisées sexuelles et de genre

Le 24 juin 2022 les yeux se sont rivés sur les Etats-Unis d'où est tombée cette sinistre nouvelle : la cour suprême révoquait l'arrêt ROE v Wade, laissant aux Etats fédéraux la liberté de définir leur propre législation sur l'avortement. Cette révocation porte atteinte direct au droit à l'IVG.

Cette régression dans le droit des femmes à disposer de leur corps, de choisir ou non de « donner la vie », est le fruit de plus d'une décennie de pressions imposées par les mouvements conservateurs catholiques déclarant se battre « pour la vie », une vie considérée dès la conception. Depuis 25 états ont prévu de passer des lois anti avortement, 12 l'ont déjà rendu illégal quel que soit l'âge de la personne enceinte, quelles que soient la durée ou les circonstances de la grossesse. D'autres en ont fortement restreint l'accès, impactant la vie de millions de femmes.

Ces lois sont préjudiciables à toutes et le sont d'autant plus pour celles qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour contourner les textes, pour se déplacer dans un état voisin parfois lointain, avoir accès à un avortement clandestin sécurisé. Les afro-américaines sont les plus menacées du fait des taux de pauvreté qu'elles connaissent et de leurs recours plus importants à l'IVG (38 % des personnes ayant recours à l'IVG sont noires aux USA, ces chiffres dépassant 70 % dans certains Etats).¹ Pour elles l'issue est soit une grossesse non désirée soit une IVG clandestine dangereuse pénalement et pour leur vie.

Les restrictions sur le droit à avorter constituent une entrave à la liberté de choix, mais pas que. C'est aussi une menace pour l'intégrité physique et la santé de millions de femmes, enceintes ou non, dès lors qu'elles sont en âge de procréer, ainsi que pour les minorités sexuelles et de genre dans l'accès à certains traitements.

Les femmes étant, dans ce contexte, avant tout considérées comme des êtres destinés à la reproduction de l'espèce, leurs capacités procréatives réelles ou supposées priment sur tout, sur leurs droits et leur liberté, et sur leur santé. Il en va ainsi des femmes en demande de soins médicaux. L'intégrité physique et la vie du fœtus, que son existence soit une réalité ou une simple possibilité, priment sur les soins qu'elles seraient en droit de recevoir du fait d'une maladie, potentiellement invalidante, douloureuse voire mortelle. Cette législation anti-choix et les idéologies qui la soutiennent ont motivé certains médecins à dé-prescrire à leurs patientes certains médicaments dits tératogènes (qui par leur action peuvent produire des malformations sur l'embryon) de peur de provoquer des fausses-couches iatrogènes (liées à un médicament) et d'éventuelles poursuites, ce malgré la contraception déjà obligatoire pour ce type de traitements et bien qu'ils soient parfois essentiels à la vie des malades. Des molécules comme le méthotrexate, prescrit dans les maladies inflammatoires auto-immunes comme la polyarthrite rhumatoïde, la spondylarthrite, certains psoriasis, la leucémie, etc., sont devenues inaccessibles aux femmes en âge de procréer dans certains Etats états-uniens, qu'elles aient ou non une grossesse en cours ou en projet.

¹ Lire <https://www.latimes.com/opinion/story/2022-06-24/black-women-abortion-roe-v-wade-maternal-mortality>. Un documentaire proposé par Arte montre bien l'ampleur du problème, des inégalités d'accès aux pertes de chances pour les femmes noires-nord-américaines les plus pauvres et isolées particulièrement ciblées par les militant-es anti choix : « Jackson, le droit à l'avortement, une fracture américaine » <https://www.arte.tv/fr/videos/110448-000-A/jackson/>

Plusieurs exemples relayés par les médias ou les réseaux sociaux ont révélé cette réalité :

Dès avant la révocation de Roe vs Wade, des femmes ayant recours à des molécules pouvant par ailleurs servir d'abortif, en ont déjà fait les frais : une femme enceinte de l'Alabama a été arrêtée et poursuivie en justice pour avoir essayé de se procurer des médicaments afin de gérer la douleur liée à une affection chronique au dos², parce que suspectée de vouloir se procurer des molécules abortives.

A New York, en septembre dernier, un médecin a refusé à une femme un médicament habituellement prescrit pour traiter la maladie chronique dont elle souffre, une maladie douloureuse et associée à plusieurs co-morbidités. Le neurologue à l'origine de ce refus a motivé son choix par le fait que le médicament pouvait provoquer des malformations sur l'embryon qu'elle pourrait un jour éventuellement porter. Or cette femme n'était pas enceinte, elle n'avait pas de projet de grossesse et aurait avorté en cas de grossesse du fait de son état de santé, elle se protégeait par contraceptif et son compagnon était prêt à une vasectomie. Son médecin a cependant avancé le fait qu'elle pourrait être violée, donc tomber enceinte d'une autre personne que son compagnon. La possibilité du viol, plutôt que de motiver un accès légitime à l'avortement, non seulement ne sert donc pas sa légalisation mais fait en plus porter de nouvelles menaces sur la vie et la santé des femmes. Le témoignage de cette femme sur les réseaux sociaux (un enregistrement audio de la consultation) lui a en outre valu des menaces de poursuites judiciaires et d'être blacklistée des hôpitaux de sa région.

Les femmes atteintes de cancer sont particulièrement exposées, les traitements anti-cancéreux type chimiothérapie augmentant les risques de complications obstétricales (fausse-couche, prématurité). Leurs grossesses reçoivent un suivi particulier et, dans les pays où l'IVG est légale, ou autorisée dans pareil cas, des femmes peuvent faire le choix d'une IVG voire y sont incitées quand elles apprennent leur maladie/leur grossesse. Aux USA par contre, dans les Etats où l'avortement n'est plus légal ou son accès très restrictif, les femmes dont l'état de santé nécessite un traitement anti-cancéreux ne peuvent y accéder à défaut de pouvoir avorter, au détriment donc de leur santé et de leur chance de survie, et au seul bénéfice de la santé d'un fœtus. Encore une fois, les femmes les plus isolées et pauvres sont les plus impactées. Dans l'impossibilité de se rendre dans un autre Etat pour y avoir recours, elles sont obligées de poursuivre une grossesse et empêchées d'accéder au traitement nécessaire à leur maladie. C'est d'autant plus inquiétant que les hormones de la grossesse peuvent dans certains cas accélérer la progression de la maladie.³

Le cadre législatif largement défavorable à l'autonomie des femmes est enfin une menace pour toutes celles enceintes, vivant en couple hétérosexuel, et désireuses de mettre fin non seulement à leur grossesse mais à leur couple. Dans certains Etats, les femmes souhaitant se séparer de leur conjoint sont empêchées de le faire dans le cas d'une grossesse avérée. Dans l'Etat du Missouri par exemple, un divorce ne peut être prononcé tant que l'épouse est enceinte. La raison invoquée est que le géniteur doit être identifié par un test ADN post partum sur le bébé. Ce dispositif constitue une arme pour les époux qui refusent que leur épouse les quitte, ce que l'abrogation de Roe v Wade conforte. Alors qu'avorter pourrait être la seule solution pour les femmes souhaitant se séparer d'un conjoint potentiellement ou avéré violent, cette possibilité leur est enlevée. Il en va pourtant parfois de leur vie, les homicides pendant la grossesse ou dans les 42 jours suivant la fin de la grossesse étant aux USA la première cause de mortalité maternelle.⁴

² Lire <https://jezebel.com/woman-with-severe-chronic-pain-was-denied-medication-fo-1849569187>

³ Lire <https://www.topsante.com/medecine/gyneco/ivg/loins-anti-avortement-impact-femmes-enceintes-cancer-651867>

⁴ Lire <https://www.kansascity.com/news/article263614113.html>

Les inquiétudes sont également grandes quant aux droits des minorités sexuelles et de genre. Anti-avortement parce qu'antichoix, les conservateurs s'opposent aussi à l'existence même des personnes transgenres et aux sexualités non hétérosexuelles, en leur refusant des droits égaux.

Au Texas les soignant·es peuvent légalement refuser l'accès à certains actes et soins pour suivre leurs croyances religieuses, positions morales ou éthiques personnelles. La délivrance d'une prep VIH peut ainsi être refusée, de même les soins aux malades du Sida sous prétexte que leur maladie est une maladie de l'homosexualité.⁵ Si les homosexuel·les sont les premières personnes visées, illes ne seront cependant pas les seules à en payer le prix, les nouvelles infections étant majoritairement hétéros, et noires. Les Afro-Américain·es représentent en effet près de 50% de la population totale séropositive aux USA (pour 12% de la population totale).

Les employeurs chrétiens peuvent en outre refuser à leurs salariés de leur permettre de contracter une assurance santé remboursant la PrEP VIH par leur intermédiaire, ce pour raisons religieuses.

Qu'en est-il en France ?

L'avortement y est on le sait, dans certaines limites, légal. Mais qu'en est-il des restrictions à l'ordonnance de certaines molécules pour les femmes ?

La loi impose la présentation d'un accord de soin et de contraception pour accéder à certaines molécules. Lorsque l'utilisation d'un médicament est contre-indiquée pendant la grossesse (en raison d'un risque malformatif ou fœtotoxique prouvé dans l'espèce humaine, ou chez l'animal sans données chez l'homme), un contraceptif efficace est obligatoire pour toute prescription. Les informations de l'AMM (Autorisation de mise sur le marché) figurent à cet effet dans le résumé des caractéristiques du produit des médicaments et leur non-respect engage la responsabilité du prescripteur. Une femme, quadra, sans projet de grossesse et ayant jusque-là réussi à éviter toute grossesse en a récemment pâti. Arrivée en pharmacie avec une ordonnance de son médecin, sa délivrance lui a été refusée par le pharmacien faute d'une contraception avérée (son témoignage a circulé sur les réseaux sociaux).

L'argument invoqué pour encadrer ces prescriptions de médicaments tératogènes est le risque de malformations sur un éventuel fœtus, quelles que soient les intentions procréatives ou l'activité sexuelle de la personne. Si ces risques sont bien réels on peut s'interroger sur les motivations de ces restrictions. On peut tout d'abord questionner les présupposés sous-jacents : ceux d'une sexualité nécessairement active, pénétrative et hétérosexuelle. On peut s'interroger en outre sur la confiance accordée en la capacité des femmes à se prémunir d'une grossesse ou de choisir les risques qu'elles souhaitent prendre, d'agir en conséquence y compris en mettant un terme à une grossesse. Dans un contexte où l'avortement est un recours possible, est-ce finalement une IVG que l'on souhaite avant tout éviter ? Ou d'éventuelles poursuites ?

Ici comme ailleurs, être considérée femme, donc comme un être destiné à la procréation, est bien une entrave à l'autonomie, pour sa santé quand les moyens pour se soigner sont de faits limités, et pour sa vie quand celle-ci passe après celle d'un fœtus y compris si celui-ci n'a de réalité que son éventualité.

M.P.

⁵ Lire <https://www.slate.fr/story/231030/etats-unis-texas-homosexualite-discrimination-liberte-religieuse-droit-constitutionnel-federal-cour-supreme-lgbt>

Lettres d'amitié (1920-1959) Simone de Beauvoir, Elisabeth Lacoïn

La correspondance de Simone de Beauvoir et d'Elisabeth Lacoïn (Zaza) nous fait découvrir la formation d'un esprit, l'introspection à laquelle se livre – très jeune – Simone de Beauvoir. D'abord, elle est une « enfant précoce ». Dès l'âge de douze ans, elle se lance dans la lecture d'ouvrages historiques : Charles Foucault par Hervé Bazin, Histoire de Charles XII par Voltaire. Elle pratique également des exercices d'auto-analyse en se livrant à Zaza. A 19 ans, elle dit adieu à son enfance : « L'adieu à mon enfance est consommé depuis longtemps déjà : il me semble que ma jeunesse même va m'échapper, que les choses ne sont plus rien d'autres désormais que ce qu'elles sont. Je sens usés déjà les enthousiasmes, les désirs, les inquiétudes qui ont fait ma vie ardente et riche ! ». Mais Simone de Beauvoir reste une enfant, puis une adolescente « comme les autres » ; elle joue au tennis, à cache-cache, au croquet, va à des fêtes foraines, découvre les « surprises parties ». Elève modèle, elle est préoccupée par ses résultats scolaires, porte une grande attention à ses notes, à son classement.

Pourtant, même adolescente, elle respecte les consignes maternelles... même si elle les transgresse plus facilement que Zaza. Simone et Zaza restent très pudiques sur leur vie amoureuse. Simone rencontre Sartre en 1929 (elle a 21 ans), et elle en parle peu à Zaza. De même Zaza évoque peu ses difficultés avec sa mère, le désir de celle-ci de l'éloigner de Merleau-Ponty dont elle est amoureuse. On découvre également à travers ces lettres, les qualités littéraires de l'écriture de Simone de Beauvoir : elle décrit des paysages, trouve les expressions précises pour évoquer ses états d'âme. Il n'est, bien sûr, pas encore question de féminisme dans ces lettres, mais on y entrevoit la construction de son esprit d'indépendance, sa capacité à s'analyser, se connaître : « Mais voici trois semaines que je suis seule avec moi-même ; que j'analyse, réfléchis du matin au soir. Et je suis sûre maintenant d'avoir trouvé ma route, et j'aperçois l'unité du chemin parcouru, malgré ce désordre apparent. » Un chemin qui conduira, vingt-deux ans plus tard, au *Deuxième Sexe*.

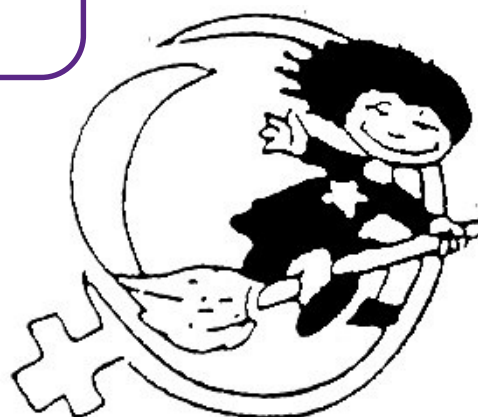
C.R.

Lettres d'amitié, 1920-1959, Simone de Beauvoir, Elisabeth Lacoïn, Maurice Merleau-Ponty, éd. Gallimard, 2022

Pour adhérer au Planning Familial 69

Bulletin en ligne sur :

<https://don.planning-familial.org/adhesion-69>



Et si on lisait *La Déferlante*

Campagne de Ségolène Royal en 2017, collages féministes, féminicides, manifs en Pologne, place des hommes dans les combats féministes, inventer la famille, Virginie Despentes et Philippe Poutou, avortement aux Etats-Unis, bande dessinée lesbienne, etc. Quelques exemples des articles qu'on peut trouver dans *La Déferlante*, « la revue des révolutions féministes ». La revue trimestrielle dont le premier numéro est paru le 4 mars 2021 veut faire entendre les voix des personnes opprimées. Elle s'affirme féministe, engagée, indépendante, anti-raciste, militante, collective et s'engage pour défendre les droits des femmes, des personnes LGBTQI+, des personnes racisées, des personnes handicapées. Programme vaste et varié où chacune et chacun peut trouver à s'alimenter. Le prochain numéro paraîtra le 16 février 2023. N'oubliez pas !



C.R.

Retour sur la projection d'*Histoires d'A* dans les locaux du Planning Familial le 17 janvier

La date anniversaire de la loi Veil avait été choisie pour organiser cette projection-débat à destination des adhérent.es. *Histoires d'A* est un documentaire militant tourné en 1973 pour défendre la liberté d'avorter. Il a été interdit à sa sortie et a donc donné lieu à de nombreuses projections illégales. On y voit la pratique d'un avortement, interdite à l'époque. Le film présente aussi plusieurs témoignages de femmes sur leurs grossesses désirées, subies, ou auto-avortées. La question des discriminations au travail, pour les femmes handicapées notamment, est également abordée. Les témoignages s'entrecroisent avec des images de la lutte pour l'avortement et la contraception libres et gratuits : manifestations, réunions, débats sur la stratégie à adopter (au sein du Planning Familial notamment). Une vingtaine de personnes étaient présentes pour la projection.

La séance a démarré par un petit jeu : une Timeline sur l'histoire du Planning. A partir de cartes évoquant des moments clés de l'histoire du Planning Familial, les participant.es devaient s'aligner par ordre chronologique en devinant les dates de ces événements : une manière conviviale de découvrir l'histoire de l'association...

Après une petite présentation du film par la documentaliste du Planning 69, la projection a démarré.

Une petite pause grignotage a suivi, qui a donné le temps de découvrir une sélection d'ouvrages sur les luttes pour l'avortement, puis le débat a commencé.



©PF 69



Les échanges ont porté sur de nombreuses thématiques : les conditions de projection en 1973 alors que le film était interdit, les violences gynécologiques et la question du consentement, le pouvoir des médecins, l'ouverture très récente de la pratique de l'IVG instrumentale aux sages-femmes, l'accompagnement des personnes qui interrompent leur grossesse, l'auto-appropriation des connaissances sur son corps...

Le DVD du film est disponible au [centre de documentation](#).

V.R.



Histoires d'A : un livre sur le film

Le 13 novembre 1973, Maurice Druon, ministre des affaires culturelles, interdit la diffusion du film *Histoires d'A* réalisé par Charles Belmont et Marielle Issartel.

Malgré l'interdiction, les projections commencent le 28 novembre 1973 et une partie de cache-cache se livre avec les autorités. Le livre *Histoires d'A* a été écrit spécialement par les auteurs pour raconter ce combat. C'est l'occasion de ressortir des noms de triste mémoire : Foyer, Lejeune, Druon, Lortat-Jacob, Marcellin. C'est l'occasion aussi de laisser la parole aux

femmes : Edith, Madeleine, Noira, Maïté, Aïcha et tant d'autres évoquent leurs difficultés face à leur vie quotidienne et à leur vie sexuelle, leur découverte du féminisme et de la solidarité entre les femmes. On découvre aussi la parole des médecins, à travers un bulletin du conseil national de l'ordre des médecins du 24 janvier 1962 : « Les médecins n'ont aucun rôle à jouer et à assumer dans l'application des moyens anticonceptionnels, dans les conseils au public, ou les démonstrations relatives à l'application de ces moyens. »

Et puis, il y a « Laissez-les vivre », qui réclame à hauts cris l'interdiction du film et dénonce les manifestations de soutien au film : « Nous pensons d'ailleurs que les manifestations en faveur de l'avortement sont essentiellement la conséquence d'une idéologie bourgeoise et égoïste, celle d'une société de consommation dont la majorité des Français ne veut pas. » Des voix pas complètement tuées en 2023 et qui ne doivent pas nous faire oublier que, 50 ans après, « Laissez-les vivre » a toujours des « Survivants ».

C.R.

Annie Colère

Le 15 décembre 2022, plusieurs membres des Superféministes et du Planning Familial ont assisté ensemble à une séance de projection du dernier film de Blandine Lenoir, *Annie Colère*. Voici un court retour sur ce film qui mérite d'être vu par le plus grand nombre, qui s'avère particulièrement pertinent en ces temps de remise en cause du droit à l'avortement dans de nombreux pays du monde qui l'autorisent ou l'autorisaient jusqu'à récemment.

En février 1974, Annie (jouée par la talentueuse Laure Calamy) est enceinte et souhaite mettre un terme à cette grossesse non-désirée. Mais, à cette époque, l'avortement est hors-la-loi en France et est puni d'une amende et d'une peine d'emprisonnement pour quiconque le subit, le pratique ou apporte son aide pour ce faire. Pour les personnes souhaitant malgré tout y recourir, les solutions de contournement de la loi qui se présentent sont inadaptées car dangereuses (méthodes « artisanales », sans précautions sanitaires (aiguilles à tricoter, cintres, ...), très coûteuses (se rendre dans un pays où cela est autorisé, comme en Angleterre ou aux Pays-Bas), incertaines et précaires.

Dans ce contexte, le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC) est créé en 1973 et se décline en plusieurs entités locales partout en France. Regroupant principalement, des militant.es du Planning familial, du Mouvement de libération des femmes et du Groupe information santé, le groupe œuvre pour la diffusion d'une information sexuelle et fait pression sur le gouvernement pour obtenir un changement de loi en faveur de la libre contraception et du libre avortement. Annie est ainsi accueillie au sein d'une antenne locale du MLAC, qui pratique des IVG dans de bonnes conditions, de manière illégale mais sans s'en cacher, par des personnes formées à la méthode de Karman (avortement par aspiration). Elle finit par rejoindre le groupe en s'y impliquant concrètement pour permettre à d'autres de bénéficier d'un avortement sécurisé. Annie s'investit dans cette lutte, de manière progressive, et s'épanouit auprès de ses camarades, tous.tes guidé.es par les principes d'aide concrète aux femmes et de partage des savoirs.



Le film apporte une vue de l'intérieur d'un collectif tel que le MLAC, des rapports entre personnes qui y sont impliquées, des difficultés auxquelles elles sont confrontées, des peines et des joies rencontrées. Le film est empli d'émotions et de moments de sororité sans pareil. L'avortement y est avant tout montré comme un soulagement, mais non moins empreint de détresse pour certaines, de solidarité, d'écoute, de compassion et d'empathie. La tendresse y côtoie la rigueur et le militantisme sans faille des membres du MLAC et le film présente des personnages aux convictions sans équivoque, prêt.es à se mettre dans l'illégalité pour aider leurs compagnonnes de fortune.

Le film met également en exergue des problématiques et questionnements de l'époque sur le sujet, qui résonnent encore fortement aujourd'hui. Il donne ainsi à voir la perception et la réception de tels mouvements, de leurs pratiques et de leurs revendications par les proches des militant.es, la société, ainsi que le traitement politique et médiatique qui en est fait. Plus encore, la lumière est faite sur les tensions entre médecins et non-médecins formé.es à la méthode de Karman, au sujet de l'aptitude à pratiquer un avortement, de la légitimité des médecins à intervenir alors que des infirmières ou des sages-femmes n'ont certes pas le titre mais l'expérience quotidienne des accouchements et des soins prodigués.

Annie Colère rappelle que le droit à l'IVG est une lutte du quotidien, encore aujourd'hui, tant il est un acquis fragile, récent, et tant il reste encore un sujet malheureusement clivant. Le film interpelle sur la question toujours actuelle du partage du savoir et du pouvoir sur les corps, ici des femmes, et sur l'importance de leur réappropriation, pour soi et à des fins de luttes politiques.

J.R.



Les Couilles sur la table #78 Violences conjugales, banalité du mâle

Dans son épisode de fin décembre, le podcast Les Couilles sur la table évoque les violences dans le couple : Gwénola Sueur et Pierre-Guillaume Prigent, chercheur·euse en sociologie et spécialistes des violences conjugales y parlent des spécificités des violences dans le couple. Stratégie de l'agresseur, violence coercitive, usages du syndrome d'aliénation parentale dans les contextes de séparation,

sont abordés à partir du récit des victimes. Leur analyse fine apporte des outils pour mieux déceler et repérer les violences chez les personnes que l'on côtoie.

M.A.T.

<https://www.binge.audio/podcast/les-couilles-sur-la-table/violences-conjugales-banalite-du-male>

Envie de participer au bulletin du Planning Familial 69 ? Ce bulletin est un trimestriel, et donne la parole aux adhérent·es du Planning. N'hésite pas à écrire à documentation@planningfamilial69.fr

Les nouveautés de la doc

Pas d'achats de nouveaux ouvrages depuis décembre, mais un nouvel abonnement, à la revue Axelle ! Et puis de nouveaux outils pédagogiques et brochures, à découvrir au centre de documentation : n'hésitez pas à passer ! Pour vous donner envie, focus sur quelques ressources.



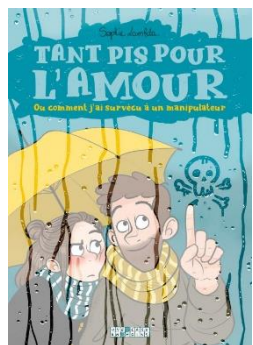
Axelle n°250 - Pourquoi les femmes s'emparent des médias. Une révolution féministe en lettres d'imprimerie

Revue féministe. Les journalistes féministes mettent en place des pratiques et des processus transformateurs au sein des rédactions féministes comme axelle mais aussi, quand elles le peuvent, dans les rédactions d'autres médias. Encore peu documentées, ces pratiques composent une forme d'éthique qui transforme les façons de faire journalistiques, améliore la qualité des contenus, le bien-être des journalistes et contribue aussi à réparer les récits et expériences des femmes, toujours minoritaires dans les productions médiatiques.



#ADOSEXO : les vraies réponses aux vraies questions des adolescent.e.s, Camille Aumont Carnel, éd. Albin Michel, 2022

Est-ce que c'est normal d'avoir mal pendant les règles ? Je prends la pilule, est-ce que je dois utiliser des préservatifs pour éviter les ist ? C'est quoi un frottis exactement ? Comment faire mon coming out ? J'ai peur de ma première fois... L'éjaculation nocturne, c'est normal ? Comment je fais si la capote craque ? A partir de quand faut-il s'épiler ? C'est quoi la différence entre mon sexe et mon genre ? C'est quoi exactement, le consentement ? #ADOSEXO : *les vraies réponses aux vraies questions des adolescent.e.s* est un guide d'éducation sexuelle moderne, inclusif et participatif ! Pour écrire ce livre, Camille Aumont Carnel s'est appuyée sur plus de 25 000 témoignages d'adolescent·es de France, Belgique, Suisse, Canada, Sénégal, Mali et Madagascar.



Tant pis pour l'amour ou comment j'ai survécu à un manipulateur, Sophie Lambda, éd. Une case en moins, 2019

L'auteure raconte son coup de foudre pour Marcus. Si leur histoire se déroule bien dans un premier temps, elle s'aperçoit rapidement qu'il s'agit d'un manipulateur narcissique et doit affronter ses mensonges, ses incohérences et ses réactions violentes.

Toujours mobilisées !

Contre la réforme des retraites



©PF 69

Et pour le 8 mars !

Préparez-vous pour une journée de luttes féministes, avec des stands, une manifestation, etc.



©PF 69